

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Date de convocation :</b> 06/12/2024</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 06/12/2024</p> <p><b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b> Présents : 8 <b>Votants : 10</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.</p>
---	--

**Absents excusés :**

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC  
Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mme Sylvie COUPE  
Mr Christian LAN

**Absents :**

Mr Patrick DEMARQUET  
Mr Boris BOYAVAL

N°138- 2024

**Décision Modificative n°9 - Budget Commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif, sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	+ 15 000.00 €
	<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>	+ 22 000.00 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitre 012 - Charges de Personnel</b>	- 5 000.00 €
	<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>	- 4 000.00 €
	<b>Chapitre 014 - Atténuations de produits</b>	- 3 000.00 €
	<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>	- 25 000.00 €

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Article 231 – Immobilisations corporelles</b>	- 25 000.00 €
	<b>Opération 130 – Aménagement Avenue de Bretagne</b>	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Chapitre 021 – Virement à la Section d'Investissement</b>	- 25 000.00 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20241212-D138\_2024-BF

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°9 sur le budget Commune
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

